ARDENAY-INFO

Respectez gestes barrières et distanciation physique

Juillet 2021

LES MOUTONS

Le 2 avril dernier, les 46 élèves de l'école d'Ardenay ont pu rencontrer Mr Hubert Fournier (berger urbain) s'exerçant à l'éco-pâturage dans un champ de la commune.
Les élèves ont pu observer et approcher les moutons et leurs petits nés quelques semaines auparavant. C'était l'occasion pour eux de faire classe en extérieur. Les questions étaient nombreuses car ils étaient très intéressés. Mr Fournier leur a expliqué sa façon de travailler sur plusieurs sites en Sarthe. Il leur a beaucoup appris sur l'alimentation, la reproduction, l'identification entre les femelles et les mâles et les différentes races. Les enfants étaient heureux de pouvoir effectuer une sortie en ces temps restrictifs.

CENTRE DE VACCINATION

Installé salle des Châtaigniers à Saint-Mars-la-Brière, le centre de vaccination de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien fonctionne depuis le 19 Avril.
Ont d'abord été vaccinées les personnes de plus de 75 ans. A présent, la vaccination concerne toutes les personnes âgées de plus de 12 ans. Seul le vaccin Pfizer est injecté. Actuellement, environ 665 doses sont administrées par semaine.
Médecins, infirmiers et infirmières, secrétaires et bénévoles s'activent sur le centre.
Les médecins y effectuent les consultations, les infirmiers et infirmières les injections. Les secrétaires gèrent la partie administrative. Les bénévoles accueillent et accompagnent les personnes vaccinées. Il n'y a pas d'attente et tout se déroule dans une très bonne ambiance.
Cependant le centre a un besoin urgent de bénévoles pour les mois de Juillet et Août. Merci de vous inscrire en envoyant un message à benevolesvaccination@gmail.com ou en téléphonant au 07 84 58 42 06.
Prise de rendez-vous pour la vaccination sur Doctolib ou au 07 84 58 42 06.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Comme l'an dernier, crise sanitaire oblige, la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie a de nouveau été célébrée en comité restreint.
Le « cortège », précédé de Monsieur Rouzier, porte-drapeau, constitué de Monsieur le Maire, des adjointes, de Monsieur Monnier, trésorier des Anciens Combattants et de quelques élus s'est rendu au monument aux morts.
Monsieur Jules Froger, président des Anciens Combattants depuis 21 ans, était aussi présent. Après avoir déposé les gerbes et observé une minute de silence à la mémoire des soldats morts pour La France, Monsieur le Maire a lu le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants.

BOÎTE A LIVRES

Prochainement, la boîte à livres réalisée par Monsieur Lebourdais va être installée à côté de la machine à pain sur le parking de la Maison pour Tous. Lorsque celle-ci sera opérationnelle, chacun pourra y déposer des livres en bon état, déjà lus et/ou en prendre de nouveaux.

« A l'ÉCOUTE DES HABITANTS »

Le 15 Mai, a eu lieu la première réunion « A l'écoute des habitants ». Certes cette date n'était pas favorable car au milieu d'un long week-end. Néanmoins quatre élus ont accueilli un seul habitant que nous remercions vivement. Les échanges entre cette personne, prête à s'investir dans la vie de notre village, et les élus ont été très constructifs. Nous avons abordé différents sujets : les chemins de randonnée, le Conseil municipal Jeunes, comment faire passer l'information auprès des habitants, l'investissement des jeunes …

Nous renouvellerons cette expérience à la rentrée, en espérant rencontrer plus de succès.

D'ici là, nous restons à votre écoute pour recueillir vos idées.

LA CANICULE

Nous ne pouvons pas savoir maintenant comment sera l'été. Mais dès à présent, nous invitons toutes les personnes, souhaitant avoir l'assistance du CCAS pendant la période caniculaire, à s'inscrire en Mairie (tél 02 43 89 87 25). Par ailleurs, une veille téléphonique sera assurée par les membres du CCAS auprès des personnes les plus vulnérables et celles âgées de plus de 60 ans. N'hésitez pas à vous faire connaître afin que nous puissions intervenir le plus rapidement possible si nécessaire. Si vous avez changé de numéro de téléphone ou si vous n'avez plus de téléphone fixe, nous vous demandons de communiquer à la Mairie un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

VACANCES D'ÉTÉ

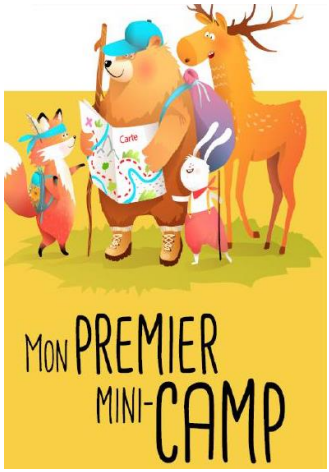

Le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien propose sur le site de la Maison pour Tous d'Ardenay, du 7 au 30 Juillet 2021 et du 23 au 31 Août 2021 différentes activités.

Les thèmes retenus cette année sont : le cirque, les pays du monde, à fond la forme, les pirates, la mer.

Un premier « mini-camp »pour les enfants à partir de 6 ans se déroulera à Connerré.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet www.cc-gesnoisbilurien.fr ou contacter la Maison pour Tous (02 43 89 92 00).

FEU D'ARTIFICE A ARDENAY – 24 JUILLET

Depuis plusieurs semaines, Monsieur le Maire a entrepris de nombreuses démarches pour organiser un feu d'artifice à Ardenay. Si celles-ci aboutissement de façon positive, cette manifestation aura lieu le samedi 24 juillet 2021 à 23 heures, près du parc à jeux.
Privés de ce rassemblement festif l'an dernier, les habitants d'Ardenay et des alentours apprécieront de se retrouver sur ce moment convivial. Espérons que la météo sera de la partie !!

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du 23 juillet au 2 août inclus. A partir du 3 août 2021, les horaires d'ouverture de la Mairie changent. Ils seront affichés. Vous pourrez aussi les consulter sur le site internet : www.ardenaysurmerize.fr

OUVERTURE AU PUBLIC DES ETANGS COMMUNAUX

Après plusieurs mois de travaux, l'ouverture des étangs au public est effective à compter du 01 juillet 2021. Il convient de rappeler que l'accès en véhicule n'y est pas possible faute d'une autorisation du Département considérant que la sortie en pente sur la RD52 bis présente un danger par manque de visibilité et donc de réactivité à proximité des virages. L'accès piétonnier le long de la RD 52 bis devra également se faire avec toute la prudence nécessaire à cause du trafic routier.
Monsieur le Maire informe les habitants que la baignade y est formellement interdite ainsi que l'usage de barbecue ou de feu de bois, par Arrêté Municipal n°2021-014 en date du 28 juin 2021.
Les enfants devront rester en permanence sous la surveillance des parents.
Cet espace naturel situé en zone Natura 2000 doit être protégé par tous et chacun devra faire preuve de responsabilité en ne laissant aucun déchet sur place et en ayant aucun impact sur l'environnement de quelque nature que ce soit.
A la veille de cette période estivale, nous vous souhaitons de profiter en famille de ce cadre exceptionnel dédié à la nature abritant une faune et une flore variées.

Directeur de publication : André PIGNÉ Juillet 2021